

Membres en exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Représentés : 0
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT

Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Jean-François THEUILLON

Représentés :

Absents : Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE, Magnolia PONS

Secrétaire de séance : Carole LACANAL

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Objet : Conventions de mise à disposition avec LEC

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Arize Lèze a renouvelé la Délégation de Service Public concernant l'enfance et la jeunesse pour la période 2024-2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des communes mettent à disposition du personnel et des locaux pour les services ALAE et ALSH.

Il indique qu'il s'agit à ce titre de signer une convention de mise à disposition de services et de locaux entre la commune, la Communauté des Communes Arize Lèze et la Fédération Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Il précise que cette mise à disposition est gratuite et que le personnel communal est sous la responsabilité de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les conventions de mandat annexées à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de mises à disposition ainsi toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 30 septembre 2024

Le Maire,
Laurent MILHORAT

Le maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte le 11 OCT. 2024

après dépôt en Sous-préfecture le 11 OCT. 2024

après publication ou notification le 11 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 11/10/2024

Date de réception de l'AR: 11/10/2024

009-210902532-2024_19-DE

A G E D I